

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration de l'association l'Arbre à Parole s'est réuni mardi 19 juin 2018 pour discuter de la proposition de convention de mise à disposition de locaux faite à la SCIC La Main 9-3.0 pour le lieu situé 7 et 9 rue François Debergue à Montreuil, également appelé « La Maison de l'Arbre », dont le conseil départemental est propriétaire.

En l'état, le conseil d'administration de l'Arbre à Parole n'a pas été en mesure de statuer sur l'acceptation ou non d'une telle proposition. En effet, la convention ainsi rédigée a paru problématique à plusieurs égards :

Tout d'abord ; l'article V concernant la durée de la convention mentionne une fin de contrat pour le 2 janvier 2019. Nous sommes en juillet 2018. Il semble contre-productif d'envisager remettre en débat une reconduction du contrat moins de six mois après une éventuelle signature. Le contrat doit courir au moins un an après sa signature, reconductible deux fois, afin de laisser à tous le temps d'en apprécier les effets.

Par ailleurs, il n'est fait mention à aucun moment de la prise en charge par le propriétaire des travaux de clos et couvert, de sécurité basique et des travaux urgents notamment d'étanchéité. Autant il est clair que l'occupant doit prendre à sa charge les travaux de modification et d'entretien courant du lieu, autant il paraît impensable que le conseil départemental mette à disposition ce lieu sans effectuer ces travaux urgents et nécessaires. Il est important que cette prise en charge soit mentionnée dans le contrat, d'autant qu'à plusieurs reprises, le conseil départemental s'est engagé à hauteur de 50 000€ pour des travaux de ce type.

Mais avant tout, le point qui a le plus fait débat concerne la légitimité de la SCIC La Main 9-3.0 à signer cette convention, qui n'apparaît pas du tout comme évidente.

L'implication de Juliette Bompont de la Main 9-3.0 au sein de la Maison de l'Arbre à partir de décembre 2017, dans la suite de la mission de préfiguration menée par Frédéric Hocquard, a conduit à la création de l'association l'Arbre à Parole. Avec le plein accord de celle-ci, cette association a été investie par de multiples réalités, récemment arrivées ou parties prenantes de la vie du lieu depuis longtemps : le Centre de Promotion du Livre de Jeunesse, les acteurs du projet de la Maison des Éditions et des Revues, la librairie Michèle Firk, le Centre Social Autogéré, les associations audiovisuelles Synaps et Précipité, la cantine Graine Pop' des Luttes, des usagers réguliers du lieu et le collectif de défense du lieu la Parole Errante Demain. Le but partagé était de permettre la signature d'une convention de mise à disposition entre le conseil départemental et cette nouvelle structure et de préfigurer un possible fonctionnement collectif du lieu. Pour mémoire, depuis 2015, le collectif La Parole Errante Demain, mobilisant des usagers réguliers et des sympathisants autour de la défense du lieu, s'organise pour prendre en charge sa gestion quotidienne, élaborer une réflexion sur son devenir possible, trouver les formes et les moyens de sa réalisation. C'est dans la continuité de cette démarche qu'il participe à l'Arbre à Parole depuis sa création il y a six mois.

Les composantes de l'Arbre à Parole ne peuvent par ailleurs être considérées comme simples « résidentes » de la Maison de l'Arbre, dont une structure extérieure fixerait le cadre de fonctionnement par convention, comme il est mentionné dans l'article IV.I du contrat. L'Arbre à Parole est le cadre collégial et contraignant que se sont donné plusieurs acteurs pour se coordonner autour d'un fonctionnement général et élaborer un projet commun sur l'ensemble du lieu. C'est notamment dans le cadre de l'Arbre à Parole et de réunions hebdomadaires de travail, qu'a été élaborée de manière conjointe la proposition de modification de la salle du premier étage afin

d'accueillir le développement du projet « Culture d'enfance : la fabrique d'avenir(s) » du Centre de Promotion du Livre de Jeunesse.

En outre, la SCIC La Main 9-3.0 semble être considérée par le conseil départemental comme la structure pouvant le mieux se porter garante de la continuité et du bon fonctionnement du lieu. Ce point suscite des doutes et des interrogations parmi de nombreux membres du conseil d'administration de l'Arbre à Parole.

En effet, il n'est pas dans l'objet de cette SCIC de signer des baux à la place des usagers de lieux. Elle fédère des lieux ayant leur bail propre comme Main d'Œuvre ou le Point Éphémère, et des structures ayant leur projet propre comme Africolor ou Amapuces, dans une optique de coopération et de mutualisation.

La SCIC La Main 9-3.0 n'est présente sur le lieu qu'au travers de la médiation qu'y porte sa représentante Mme Juliette Bompont. La SCIC n'est en rien partie prenante de l'Arbre à Parole et l'Arbre à Parole n'est en rien partie prenante de la SCIC. Pour qui a une connaissance approfondie de ces structures coopératives, collégiales et démocratiques, cette proposition est un renversement total des valeurs et principes de ce type de structures.

Au risque de se répéter, ce sont bien les usagers de la Maison de l'Arbre, réunis au sein de l'association l'Arbre à Parole, qui sont, par leur engagement sur le lieu, par le cadre de fonctionnement qu'ils tentent d'élaborer collégialement, les mieux à même de se porter garants de la continuité du projet et du bon fonctionnement du lieu et de son ouverture.

La SCIC La Main 9-3.0 est aussi jeune que l'Arbre à Parole puisqu'elle a été créée en même temps en décembre 2017. À cette date, elle disposait d'un capital de 18 500€ constitué par ses différents sociétaires. Le budget de fonctionnement élaboré par l'Arbre à Parole, a quant à lui été évalué à 50 000€. Les rentrées financières enregistrées depuis le début de l'année laissent penser que ce budget peut tout à fait être tenu sur une année. Il n'est d'ailleurs pas du tout exclu que l'Arbre à Parole puisse prétendre à des subventions de fonctionnement ou par projet, pas moins en tout cas que la SCIC ne pourrait le faire.

L'annonce de la proposition de convention avec la SCIC La Main 9-3.0 a donc suscité une incompréhension largement partagée et a été vécue comme un refus de signer avec l'Arbre à Parole plus que comme une véritable proposition pour l'avenir du lieu. Plus largement, la formulation de cette convention est vécue comme la négation du travail réel engagé depuis la création de l'Arbre à Parole par les usagers du lieu.

Pour repartir du travail déjà effectué dans le cadre de l'Arbre à Parole et des nombreuses réunions dont Juliette Bompont s'est faite la médiatrice depuis janvier 2018, et ne pas le jeter simplement aux oubliettes, le conseil d'administration de l'Arbre à Parole serait en mesure de formuler plusieurs propositions :

Il est tout à fait envisageable d'élargir le bureau de l'Arbre à Parole à un représentant du Centre de Promotion du Livre de Jeunesse, d'autant que Frédéric Hocquard actuellement membre du bureau et n'étant plus partie prenante du processus en cours, devrait être remplacé.

Il est également possible d'imaginer une instance qui garantisse un dialogue consistant entre les différents acteurs impliqués autour de cette convention et de sa destination (conseil départemental, mairie de Montreuil, Arbre à Parole), qui pourrait prendre la forme d'un comité de suivi (comprenant par exemple des tiers reconnus de confiance, pour leur expérience ou leur compétence, par les tutelles publiques).

Dans la même logique, une forme d'accompagnement pourrait être enfin formalisée (et par conséquent clarifiée) avec la SCIC La Main 9-3.0 pour qu'elle continue à apporter ses éclairages, conseils ou expertises autour du projet de la Maison de l'Arbre.

Le conseil d'administration de l'Arbre à Parole ne doute pas qu'une issue favorable puisse être trouvée dans les mois à venir. Cependant, il est clair que la réalisation des travaux urgents de clos et couvert et de sécurité basiques ne peut être contingentée à l'issue de ces discussions. Il est absolument nécessaire que le conseil départemental, propriétaire des lieux, prenne à sa charge rapidement ces travaux pour garantir la bonne continuité du processus et du fonctionnement du lieu.

Concernant la concrétisation des pistes proposées ici, ainsi que la rédaction de la convention de mise à disposition, il semble indispensable d'envisager une discussion de vive voix dès la rentrée entre des représentants de l'Arbre à Parole et du conseil départemental afin de décider de son contenu.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations attentives,

L'Arbre à Parole